

Élu(e)s de l'opposition, l'équipe Réussir Ensemble avec les Bacots, travaille gracieusement au quotidien sur tous les dossiers de la commune et de l'agglomération, pour porter votre voix et défendre vos intérêts.



**Patrick
GAUTHIER**

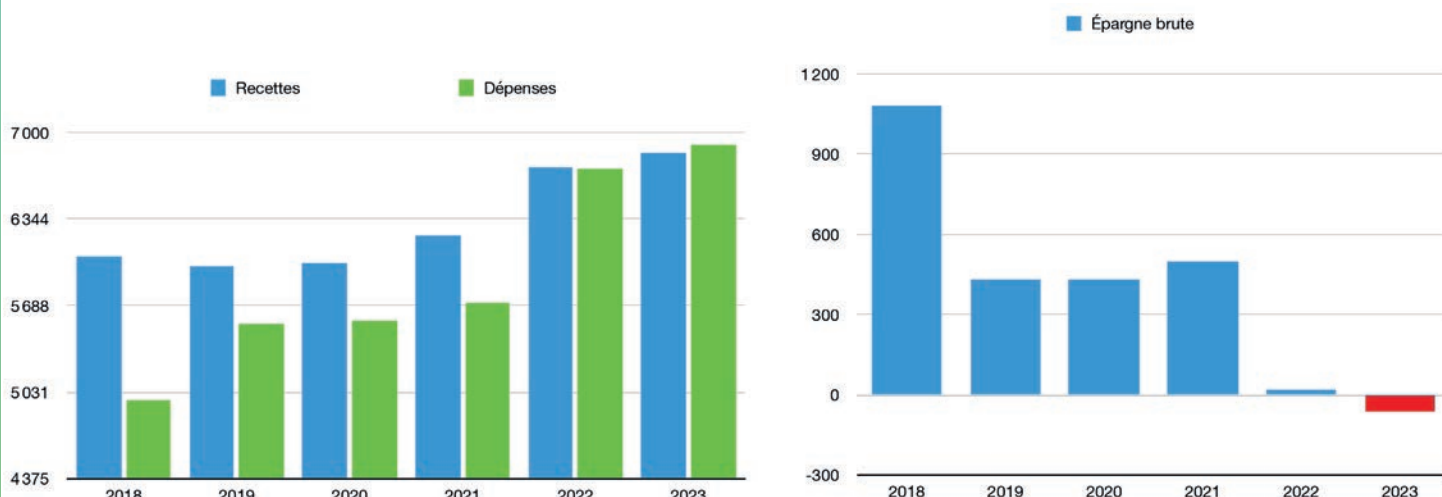
DÉMOCRATIE : EN RÉGRESSION

Depuis son arrivée au pouvoir en 2018 M. le Maire n'a eu de cesse de montrer son mépris profond pour la démocratie :

- **500 observations** de Bacottes et Bacots n'ont pas été prises en compte lors de la modification n° 3 du PLU.
- Volonté d'imposer en force un contrat avec l'EPFIF lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2021 avec l'objectif de construire des immeubles en **expropriant**, sans information ni concertation préalable avec les élus et la population.
- Habitude du maire de mettre en place des procédures dites de « marchés adaptés » pour **exclure l'opposition du contrôle et du choix des entreprises pour les projets de travaux.**
- **Concertation de façade** : les réunions s'enchainent (par exemple, le projet crèche, BLR 2030, schéma des mobilités...), mais tout a déjà été décidé en amont.

TAXE FONCIÈRE : EN AUGMENTATION

Depuis son arrivée au pouvoir, M. le Maire n'a eu de cesse de montrer que les finances de Bois-le-Roi n'avaient pas de limites pour asseoir son pouvoir.



Sources extraites des pages 33 et 34 du rapport d'orientation budgétaire commune de Bois le Roi (conseil municipal du 16/03/2023)

Les recettes (essentiellement les impôts fonciers), qui augmentent depuis 2018 (+13 %), **n'arrivent pas à compenser l'augmentation des dépenses** de fonctionnement de la mairie (+39 %), alors qu'aucun des investissements prévus à court terme n'est en service (médiathèque, crèche...)

Pour la première fois, l'épargne brute est négative. Il faut donc ponctionner l'épargne pour faire face à l'augmentation considérable des frais de fonctionnement.

Donc si tous les projets connus du maire (cf. le dernier BLR magazine) se concrétisent, les Bacottes et Bacots doivent s'attendre à :

- Une forte augmentation des dépenses de fonctionnement de la mairie,
- Une **nouvelle majoration du taux communal de la taxe foncière**,
- Un recours massif à l'emprunt.

Notre rôle d'élue de l'opposition est de contrôler la gestion municipale, de s'opposer pour marquer notre désaccord et proposer des alternatives, sous réserve que l'équipe municipale réponde à nos questions.

Par exemple, nos demandes de consultation de documents comptables n'ont pas été acceptées par le maire, ni même la liste exhaustive des contentieux réclamée plusieurs fois.

DENSIFICATION : EN PLANIFICATION

Depuis son arrivée au pouvoir, M. le maire n'a eu de cesse de montrer qu'il mettait en place le cadre juridique de la densification qu'il souhaite pour notre commune.

Il s'agit d'un projet global de **densification par la construction d'immeubles** qui n'apparaît pas dans son programme électoral.

Même ses électeurs ne l'ont pas élu pour cela : ils ont bel et bien été trompés !

1^{er} acte : septembre 2021 : Le Maire fait voter une modification du PLU* pour faciliter, entre autres, la construction d'immeubles.

Au mépris de plus de 500 contributions des Bacottes et des Bacots (du jamais vu selon le commissaire-enquêteur) **il a fait voter, à l'unanimité de son équipe, la modification n° 3 du PLU**, facilitant ainsi la construction de grands ensembles. Un recours devant le Tribunal Administratif émanant d'associations et de citoyennes et citoyens est en cours pour faire annuler cette décision.

2^e acte : En Conseil Municipal du 18 novembre 2021, le Maire a essayé de faire voter la convention EPFIF* pour faciliter la construction d'immeubles sur l'ensemble de la commune.

Lors de ce Conseil Municipal, le maire a cherché à imposer une convention avec l'EPFIF afin de faciliter la préemption et **l'expropriation** des propriétaires sur la quasi-totalité de la commune (article 10 de cette convention), interdisant à l'opposition de s'exprimer librement sur ces affaires (article 7 annexe 1).

Ce soir-là, face à **l'exaspération virulente de près de 200 Bacottes et Bacots** ayant répondu à notre appel, M. le Maire a été contraint de reporter le vote de cette convention. Plusieurs Conseillers Municipaux de son équipe ont démissionné dans les semaines suivantes : peu d'entre eux avaient été informés du projet de signature de cette convention.

3^e acte : L'EPFIF refusé, le maire fait appel à des **consultants extérieurs** pour créer « BLR 2030 ».

C'est un stratagème pour faire accepter à une vingtaine de Bacottes et Bacots sélectionné(e)s par ses soins sur 200 personnes tirées au sort. La mission des consultants est de faire valider le projet d'urbanisation refusé par les habitants. Ce sont nos impôts qui paient cette communication censée nous convaincre. Quel cynisme !

Toutefois les participants ont refusé de signer, le maire a reporté la séance de validation du document.

M le maire nous a vendu la protection de notre village et de sa biodiversité contre l'avidité des promoteurs qu'il invite aujourd'hui à venir densifier nos quartiers.

Les propositions du Groupe RÉUSSIR ENSEMBLE AVEC LES BACOTS

Pour répondre aux contraintes réglementaires de la loi SRU, la loi 3DS du 21 février 2022 précise que « **les collectivités pourront récupérer plus rapidement les biens sans maître et abandonnés afin de conduire leurs projets d'aménagement et de rénovation du bâti** ».

L'INSEE* a dénombré 165 logements vacants à Bois-le-Roi (source : document édité par la mairie, « L'Analyse des Besoins Sociaux pour la commune de Bois-le-Roi », page 10). C'est pourquoi depuis 2018 nous préconisons la rénovation de ce patrimoine immobilier afin d'aménager des **appartements sociaux** réservés aux étudiants et **travailleurs locaux**, sans défigurer le cadre de vie et sans artificialiser des sols.

En Conseil Municipal du 8 février 2023, le maire a confirmé qu'aucun logement social n'a été créé sous ses mandatures depuis 2018. Que de temps perdu ! Et pour quelles raisons ?

L'urbanisation à marche forcée induit des conséquences négatives pour notre cadre de vie, le bien vivre ensemble et à l'incapacité des communes à rembourser leurs dettes à l'instar de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Dernière minute : LE DANGER se précise

Les maires de chaque commune ont tout pouvoir pour choisir les zones à densifier ou pas, en ayant recours à l'EPFIF ou tout autre organisme.

Cela n'est en aucun cas une décision de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau M. DINTILHAC et son équipe ont choisi de façon précise plusieurs quartiers de Bois-le-Roi pour leur densification par la construction d'immeubles (source CAPF).

Ce que nous vous annonçons depuis 2019 est donc en train de se concrétiser !

Pour soutenir notre position et montrer que vous n'êtes pas d'accord avec la politique du maire, nous vous invitons à vous exprimer sur le sujet par courriel : contact@reussirensembleabl.fr

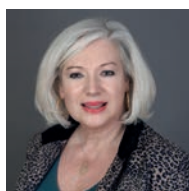
Vous pouvez également nous poser toutes questions sur la commune et l'agglomération, nous ferons notre possible pour répondre dans les plus brefs délais.

Nous publions également des sujets d'actualité sur le compte Facebook Réussir Ensemble Avec Les Bacots et sur notre site internet <https://reussirensembleabl.fr/>

Les élus Réussir Ensemble avec les Bacots



Patrick
GAUTHIER



Chantal
PULYK



Xavier
BLONDAZ-GÉRARD



Marie-Aline
ASCHEHOUG



Alain
DUVIVIER